



Ville de LA FERRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Raymond, Maire.

Membres présents : MM. DENEUVILLE Raymond, Maire, THUET Maurice, VILAIN Marie-Noëlle, MELOTTE Jean-Claude, BAUCHET Annette, LAVISSE Jean, Adjoint au Maire, ROZELET Martine, LYOEN Anne-Marie, PEON Benoît, FOJCIK Isabelle, EGRIX Éric, SEPANSKI Jean-François, GERARD Franck, WEBBER Audrey, FABRIS Ghislaine, BOUTEILLER André, Conseillers Municipaux.

Membres absents : MM. HIRSON Alain, CHATOT-CATOIRE Catherine, DE MONTE Dominique, excusés, DEPLANQUE Martine, VUYLSTEKE Isabelle, CORNEVIN Nicolas, JOURDAIN Amélie

Membres représentés : M. HIRSON Alain donne pouvoir à M. DENEUVILLE Raymond, Mme CHATOT-CATOIRE Catherine donne pouvoir à M. MELOTTE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme WEBBER Audrey

- Date de convocation : 6 avril 2017

- Date d'affichage : 14 avril 2017

- Nombre de Conseillers en exercice : 23

- Nombre de membres présents : 16

Ordre du jour

- 1 Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.
- 2 Vote des taux des trois taxes directes locales.
- 3 Subventions 2017 aux associations.
- 4 Subvention à l'association communale « La Fère Athlétic Club ».
- 5 Suppression du poste d'attaché territorial.
- 6 Location du box 12 du bâtiment 20.
- 7 Transfert du bail de location du box 10 du bâtiment 20.
- 8 Travaux Pont-Saint-Auban : demande de subvention FDS.
- 9 USEDA : groupement d'achat d'électricité.
- 10 Vente de matériel réformé.
- 11 Façades de l'église : demande de subvention au Conseil Département de l'Aisne.
- 12 Local commercial situé 17 Place Paul Doumer : demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local.
- 13 Politique de la Ville : demande de mise en place d'un adulte-relais.
- 14 Commission des fêtes.
- 15 Communications.

2017-019 - Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2017-020 – Vote des taux des trois taxes directes locales

Chaque année, le Conseil Municipal doit fixer les taux des 4 taxes directes locales. Suite à la création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, celle-ci bénéficie du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). L'intégralité des recettes professionnelles sera donc perçue par la Communauté d'Agglomération en lieu et place de ses communes membres. La Commune n'a donc à fixer que trois taux : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties.

La création de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère a également comme conséquence un débasage du taux de taxe d'habitation 2016. En effet en raison de l'adhésion à la Communauté d'Agglomération, la part départementale de la TH profite maintenant à la Communauté d'Agglomération. Le taux de référence 2016 passe donc de 16,79 à 11,88. La commune percevra une attribution de compensation de la part de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes locales et fixe les taux comme suit pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 11,88
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,23
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 28,92

2017-021 – Subventions 2017 aux associations

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant des subventions communales aux associations. Il donne lecture des propositions des commissions des finances et du sport du 2 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, fixe le montant des subventions à verser aux associations pour l'année 2017 comme suit :

Associations sportives	Versement	Propositions de la commission	Vote 2017
<u>Hand-Ball</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	8 500 €	8500 €
<u>U.S.L.F</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	8500 €	8500 €
<u>Volley-Ball</u> (subvention annuelle)	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	6 500 €	6500 €
<u>Compagnie d'Arc</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	350 €	350 €
<u>Aisne Judo Association</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	600 €	600 €
<u>Ecole Française de Tai-Do</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	600 €	600 €
<u>La Fere Athlétic Club</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	600 €	450 €
<u>Sté de tir « La Poudrière »</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	300 €	300 €
<u>Country Club laféroise</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	350 €	350 €
Associations diverses			
<u>Harmonie Laféroise</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	3300 €	3300 €
<u>Club Loisirs et détente</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	700 €	700 €
<u>Club d'animation</u> (M. Bouteiller n'a pas participé à cette délibération)	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	700 €	700 €
<u>UNC</u>	unique	100 €	100 €
<u>UFAC</u>	unique	100 €	100 €
<u>Médaillés Militaires</u>	unique	100 €	100 €
<u>Porte Drapeau</u>	unique	100 €	100 €
<u>UGSO</u>	unique	100 €	100 €
<u>Comité du souvenir français</u>	unique	100 €	100 €
<u>Société des Membres de la Légion d'Honneur</u>	unique	100 €	100 €
<u>Amicale des anciens du 41è RAMa</u>	Unique	100 €	100 €
<u>Prévention routière</u>	unique	100 €	100 €
<u>Ecole des J.S Pompiers</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	500 €	500 €
<u>La Brème</u>	75 % et 25 % après le défilé de la St Firmin	225 €	225 €

Demandes de subventions ayant reçu un avis défavorable des membres de la Commission :

- Association Handisport Chaunoise pour l'année sportive 2016/2017 pour la réparation de fauteuils endommagés et acquérir du nouveau matériel pour les sportifs
- Les Restaurants du Cœur
- Bibliothèque des malades du Centre Hospitalier de Chauny

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable à l'attribution d'une subvention communale à ces associations.

Le Conseil Municipal demande que l'association « Conseil Citoyen » de La Fère dépose une demande de subvention en précisant les actions qu'elle désire mettre en place en 2017 grâce à cette subvention.

2017-022 – Subvention à l'association communale « La Fère Athlétique Club »

Par délibération du 11 octobre 2011, le Conseil Municipal a décidé de subventionner les associations sportives communales lorsqu'elles participent à des compétitions nationales comme suit :

- Etude de la demande après :
 - o Qualification de l'athlète
 - o Présentation d'une demande écrite du club précisant le lieu du championnat ainsi que le classement obtenu par l'athlète.
- Attribution sous deux formes :
 - o Une aide au déplacement sera versée, sur la base d'un trajet aller, pour un montant de 10 centimes du kilomètre par personne qualifiée.
 - o Une prime au résultat sera perçue si le participant arrive sur le podium (2^{ème} ou 3^{ème}) : 50 euros, ou avec un titre de champion : 80 euros.

Par courrier du 12 mars 2017 l'association « La Fère Athlétique Club » sollicite une subvention d'un montant de 576 € pour la participation de ses adhérents au Championnat de France de Cross du 5 mars 2017 à Bastia, Corse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 576 € à l'association « La Fère Athlétique Club » se décomposant comme suit :

- 496 € de frais de déplacement pour 4 athlètes : 1240 km x 4 athlètes x 0,10 €
- 80 € pour un l'obtention d'un titre d'un athlète du club.

2017-023 – Suppression du poste d'attaché territorial

Par délibération du 27 septembre 2016, le Conseil Municipal a créé le poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2016. Il est donc nécessaire de supprimer le poste d'attaché territorial. Le comité technique a émis un avis favorable à cette suppression le 21 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2016.

2017-024 – Location du box 12 du bâtiment 10 Rue Mazarin

La Commune est propriétaire du box artisanal n°12 du bâtiment 20 situé Rue Mazarin. Ce local n'est pas occupé. Par courrier reçu le 30 mars 2017, la société « OLIVIER BOURRÉ SERVICES » (activités de merchandising...) demande la possibilité de louer ce local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de louer le box artisanal n°12 du bâtiment 20, Rue Mazarin à la société « OLIVIER BOURRÉ SERVICES » à compter du 1^{er} mai 2017.
- Fixe le montant du loyer mensuel à 560 € HT.
- Fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer.
- Autorise le Maire à signer le bail à intervenir.

2017-025 – Transfert du bail de location du box 10 du bâtiment 20 Rue Mazarin

Par bail en date du 18 septembre 2015 la Commune loue à Madame DERUELLE Mélissa le box artisanal n°11 du bâtiment 20 situé Rue Mazarin.

Par courrier du 16 mars 2017, Mme DERUELLE déclare céder ledit bail à la SAS « Sellerie Tapisserie Axonaise » dont le siège social est situé à La Fère box°11, bâtiment 20, Rue Mazarin. Elle déclare également laisser le bénéfice du dépôt de garantie d'un montant de 550 € à ladite société. Cette cession est soumise à l'accord du bailleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte que le bail de location du local artisanal situé box°11, bâtiment 20, Rue Mazarin, en date du 18 septembre 2015 soit cédé à la SAS « Sellerie Tapisserie Axonaise » par Mme DERUELLE Mélissa.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession.

2017-026 – Travaux pont Saint-Auban : demande de subvention Fonds Départemental de Solidarité

Dans le cadre des travaux de rénovation du pont Saint-Auban, d'un coût estimé de 59 340 € TTC, la commune peut bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité d'un montant de 14 835 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux sur le pont Saint-Auban :
 - Opérations n °2017-01326 et 2017-01331
 - Coût HT du projet : 49 450 €
 - Taux de subvention : 30% - Subvention : 14 835 €
- S'engage à affecter à ces travaux la somme de 44 505 € sur le budget communal
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification.

2017-027 - USEDA : groupement d'achat d'électricité

L'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques. Au 1^{er} janvier 2016, les acheteurs soumis au Code des Marchés Publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix.

Dans ce contexte, l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

La participation financière de la Commune pour l'adhésion à ce groupement de commande est de 455,55 € (0,15 € par habitant).

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- Autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité,
- Accepte que le coordonnateur du groupement soit l'USEDA (Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne)
- Accepte que la commission d'appels d'offres du groupement soit celle de l'USEDA, coordonnateur du groupement.
- Autoriser le Maire à signer la convention de groupement,
- Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes d'achat d'électricité pour le compte de la collectivité et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- Fixe comme suit les différents contrats d'énergies, que la collectivité souhaite transférer au groupement de commande :

Lot 1 : comptage inférieur à 36 kVa (C5) pour l'éclairage public

Lot 2 : comptage inférieur à 36 kVa (C5) pour les résidentiels

Lot 3 : comptage compris entre 36 kVa et 250 kVa (C4)

Lot 4 : comptage supérieur à 250 kVa (C3)

2017-028 - Vente de matériel réformé

Par courrier 20 mars 2017, Monsieur LONCLE Jean-Michel propose à la Commune de faire l'acquisition d'un matériel réformé des ateliers municipaux, à savoir une fraise de marque « Honda », pour récupérer des pièces. Le prix d'achat proposé est de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre à Monsieur LONCLE Jean-Michel le matériel réformé des ateliers municipaux suivant : fraise de marque « Honda » pour récupération des pièces.
- Fixe le prix de vente de ce matériel à 50 €.

2017-029 – Façades de l'église : demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aisne

Depuis plusieurs années la Commune réalise des travaux de remise en état des façades de l'église. Il est proposé de poursuivre ces travaux en 2017 avec la fin de la réfection de la façade sud-ouest pour un coût total de 20 689 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de travaux de réhabilitation de la façade sud-ouest de l'église.
- Sollicite un financement de la part du Conseil Départemental de l'Aisne pour ces travaux.

2017-030 – Local commercial sis 17, Place Paul Doumer : demande de subvention DSIL

La Commune est propriétaire du local commercial situé 17, Place Paul Doumer. Afin de permettre de louer ce local commercial très bien placé en centre-ville, des travaux sont nécessaires dont le coût est estimé à 95 900 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur les travaux prévus dans le local commercial situé 17, Place Paul Doumer.
- Sollicite un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour ces travaux.
- S'engage à prendre en charge la part non-couverte par la subvention.

2017-031 – Politique de la Ville : mise en place d'un adulte-relais

Sur le territoire de la Commune de La Fère existe un quartier prioritaire au sens de la politique de la ville. Il serait utile d'employer une personne dans le cadre du dispositif « adulte-relais » mis en place par l'Etat. Cette personne pourrait intervenir dans les domaines suivants :

- Prévention et médiation dans les espaces publics/privés
- Prévention et médiation dans les transports
- Médiation dans le champ scolaire
- Médiation pour l'accès aux droits et aux soins
- Médiation liée au lien social et à la vie des quartiers.

Les activités proposées visent notamment à accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social ; informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants; contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie ; prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue ; faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents ou en leur faveur ; contribuer à renforcer la vie associative locale et développer la capacité d'initiative et de projet dans les quartiers et la ville.

Les conditions obligatoires de recrutement sont les suivantes :

- Etre âgé d'au moins 30 ans
- Etre sans emploi ou bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, sous réserve qu'il soit mis fin à ce contrat
- Résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le montant de l'aide financière annuelle de l'Etat aux activités d'adultes-relais est fixé actuellement à 18 936 €. Cette aide est revalorisée au 1^{er} juillet de chaque année proportionnellement à l'évolution du SMIC.

La formation de l'adulte-relais incombe à l'employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (abstention de M. PEON Benoît) :

- Décide de créer un emploi d'adulte-relais avec une durée de travail de 35 heures.
- Sollicite de l'Etat le financement pour les charges liés à cet emploi.
- S'engage à prendre en charge les frais de formation de la personne employée.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire

2017-032 – Information de la commission des fêtes et de la culture

Les membres de la commission des fêtes et de la culture se sont réunis le 10 mars 2017 et ont fait les propositions suivantes :

1 - Travail des deux commissions

Les membres présents proposent que les deux commissions (fêtes et culture) travaillent ensemble lors de réunions communes sur les diverses animations envisagées.

2 - Chasse aux Œufs

Les membres de la commission en accord avec Mme Audin, Présidente de l'association des commerçants Laférois, proposent que la chasse aux œufs se déroule le samedi 15 avril 2017 en y associant les commerçants :

De 15h à 16h, énigmes à résoudre chez les commerçants

A l'issue résultats dans la cour de la mairie et chasse aux œufs.

3 - Braderie de printemps

Les membres de la commission, considérant la faible affluence à cette braderie et la difficulté cette année à trouver une date (élections, brocantes locales...) proposent de reporter cette braderie au mois de juin (le vendredi 23 par exemple).

Elle aurait lieu en fin d'après-midi/soirée et la fête de la musique serait organisée en même temps dans les rues de la ville.

4 - Salon des vins

Il aura lieu cette année les 2, 3 et 4 juin 2017.

Il sera proposé aux commerçants Laférois qu'un stand gratuit leur soit réservé afin que les commerçants puissent, successivement ou à plusieurs, présenter leurs produits. Mme Audin nous fera connaître la position des commerçants sur cette proposition.

5 - Marché de Noël


Il est proposé que le marché de Noël ait lieu le samedi 16 décembre 2017 sur la Place Paul Doumer, à côté du centre administratif. La quinzaine commerciale pourrait se dérouler en même temps.

2017-033 – Commission communication

Suite à la démission de Monsieur PEON Benoît de la commission Communication, Madame DE MONTE Dominique présente sa candidature pour faire partie de ladite commission

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Madame DE MONTE Dominique en qualité de membre de la commission communication.

La secrétaire



Audrey WEBBER



Le Maire

Raymond DENEUVILLE